ASA Handicap mental
Association d'aide aux personnes avec un handicap mental

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Couverture : © Sabrina Renlund, *Choko-drague*, 2015.

RAPPORT D'ACTIVITE DE ASA-HANDICAP MENTAL

ANNÉE 2016

Sommaire

I.	Le mot de la Présidente	Page	5
II.	Assemblée Générale 2016	Page	7
III.	Les Prestations		
	▪ Mir'arts, le reflet de nos différences	Page	9
	▪ Agor'Actions « Droits & Participation »	Page	12
	▪ *P*ART21	Page	14
IV.	Politique sociale	Page	15
V.	Nos sites internet	Page	16
VI.	Liens privilégiés	Page	17
VII.	Remerciements	Page	18
VIII.	Comptes 2016	Page	20
IX.	Annexe aux comptes 2016	Page	22
X.	Rapport de l'organe de révision	Page	27
XI.	Comité et Commissions	Page	28

I. Le Mot de la Présidente

Nous avons des compétences et des ressources : découvrez-les !
Nous voulons apporter notre contribution à la société : faites-nous participer !

Ce message, résumant la pensée d'une cinquantaine de personnes avec un handicap mental ayant participé au projet « Droits & Participation » durant l'année 2015, a guidé ASA-Handicap mental dans ses actions en 2016. Notre association a en effet un rôle majeur à jouer: contribuer à asseoir un regard respectueux sur des personnes trop souvent marginalisées, leur accorder la reconnaissance qu'elles méritent. Des compétences, des ressources, elles en ont ! Faut-il encore leur offrir l'environnement qui leur permette de les dévoiler. Quant à leur contribution, elle est de taille : elles nous apportent la richesse de leurs pensées, de leurs créations, nous obligeant à prendre des chemins de traverse pour nous guider vers des horizons de plus grande humanité. A nous de leur offrir une place pour participer à l'évolution de cette société que nous voulons équitable et juste, soucieuse des besoins et droits de chacun-e.

Nos deux programmes phare, « Droits & Participation » et « Mir'arts », se sont tout entier focalisés sur cet effort pour modifier le regard des « autres », que ces autres soient les politiques, les professionnels, les familles, les intervenants, voire les pairs. Dans le cadre de « Droits & Participation », une journée de présentation des travaux menés durant 2015, a permis de faire découvrir à un large public la réalité quotidienne des personnes avec un handicap mental, les obstacles rencontrés dans l'exercice de leurs droits, les mesures qu'elles proposent pour favoriser leur participation à la société, les recommandations à adresser aux décideurs, politiques et institutionnels. Dans un objectif de large dissémination des données, des articles furent rédigés (auxquels on peut accéder sur notre site) et un dossier réalisé, « Reconnaissez nos droits ! », (lequel sortira de presse début 2017). Cet important travail n'aurait pas pu se réaliser sans l'importante collaboration de Doriane Gangloff, de la commission « Droits & Participation », du secrétariat général et du soutien logistique d'un des membres du comité, Michel Minarro. Que tous soient vivement remerciés !

Concernant « Mir'arts », c'est cette même volonté de sensibilisation de la valeur des personnes avec un handicap mental et de conscientisation de nos responsabilités qui a guidé la réalisation d'une publication réunissant les contributions et témoignages des intervenants aux deux journées organisées en 2013 et 2014. Sous le titre « La reconnaissance de l'artiste en situation de handicap. Rôles et responsabilités », cet ouvrage ouvre sur des réflexions de fond et offre des perspectives d'actions renforçant le droit des artistes. Parallèlement, se sont multipliés les expositions permettant de valoriser les talents artistiques des personnes dans une optique de favoriser la participation culturelle appelée de ses vœux par le Conseil fédéral dans sa stratégie 2016-2020. Que Teresa Maranzano, chargée de projet, soit chaleureusement remerciée, ainsi que les membres de la commission et tous les partenaires impliqués dans la réalisation de notre programme.
En 2016, comme par le passé, ASA-Handicap mental a eu à cœur de coordonner son action avec les organisations à but similaire en Suisse et à l'étranger. En Suisse, nous avons poursuivi notre collaboration avec PART21 et maintenu nos contacts avec des organismes tels qu'INSOS, insieme, Inclusion Handicap. Nos actions, nous les avons réfléchies en les articulant sur les impératifs rencontrés par nos interlocuteurs en un souci de contribuer à l'avancement d'une politique du handicap commune, menée dans le respect des articles de la

I. Le Mot de la Présidente

Convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées (CDPH). Sur le plan international, la participation de notre association à un réseau dont les travaux portent sur la mise en application de la CDPH et la formation des professionnels et des personnes en situation de handicap, a contribué à l'enrichissement de nos projets.

Tout au long de l'année nous avons bénéficié de la précieuse collaboration du comité, dont les membres, par leur implication sans faille, ont contribué à l'essor de nos projets. Notre reconnaissance va à Christian Frey, Michel Minarro (qui nous a malheureusement quittés en juillet), Jean-Christophe Pastor, Dominique Pont, Julien Torrent (qui a intégré le comité en 2016), Pierre Weber, et aussi à nos membres conseil, Me Gabriel Aubert et Michel Giroud. Que soient remerciés, Victoria Becker, secrétaire générale pour la gestion, la conduite et l'organisation du secrétariat général et Puji Vuagniaux, aide comptable, et en charge de l'économat. Quant à Daniel Nussbaum, notre fidèle webmaster, sans lequel nous ne pourrions diffuser nos informations ; merci à lui aussi !

A vous, nos membres, vont aussi nos remerciements pour la confiance que vous nous accordez et l'intérêt que vous portez à nos initiatives ; votre présence à nos manifestations est une preuve de votre engagement à nos côtés pour défendre les valeurs en lesquelles nous croyons et pour relever les défis qu'ASA-Handicap mental s'est lancé. Votre participation, à vous aussi, est précieuse, qu'elle soit sous forme de réflexions ou encore de pratiques développées…. Avec vous la reconnaissance et la mise en application des droits des personnes avec un handicap mental deviendront progressivement une réalité tangible.

Viviane Guerdan
Présidente ASA-Handicap mental

Place aux artistes

Pour la signature de la charte Mir'arts et son assemblée générale, ASA – Handicap mental nous a conviés, cette année, dans les locaux de l'Atelier artistique de L'Essarde au cœur du Centre d'art et de culture Le Boléro à Versoix. Un lieu parfaitement intégré dans la cité et que la Fondation Ensemble a inauguré officiellement le 9 avril avec, en parallèle, le vernissage d'une *"Exposition singulière"* de ses œuvres à la galerie du Boléro.

Cet Atelier accueille une quinzaine d'artistes plus ou moins confirmés. C'est un lieu chaleureux et coloré où chacun peut laisser libre cours à sa créativité, perfectionner ses techniques et explorer le champ des possibles tout en bénéficiant d'une dynamique de groupe très stimulante. Deux professionnels, Mme Amy Peck et M. Arnaud de Kaenel, sont là pour accompagner tous ces processus créatifs, favoriser le développement artistique de chacun et assurer la mise en valeur des productions avec la volonté de ne jamais biaiser ou forcer les intentions de l'artiste.

Les œuvres ainsi réalisées révèlent de belles personnalités et de réels talents artistiques. En outre leur exposition dans des lieux ouverts au public, comme récemment à la galerie du Boléro jouxtant l'atelier, valorise le travail de ces artistes tout en contribuant à leur intégration sociale.

L'Atelier artistique de L'Essarde illustre donc parfaitement la démarche que propose la charte Mir'arts signée le 12 mai, à savoir

- valoriser le potentiel artistique des personnes en situation de handicap et veiller à ce qu'elles puissent bénéficier d'un encadrement professionnel adapté,
- considérer les auteurs comme des artistes et non comme des handicapés,
- promouvoir les artistes et leurs œuvres en favorisant la diffusion de leurs productions dans les réseaux artistiques et culturels ordinaires,
- veiller au respect de la sphère privée des personnes et de leurs droits d'auteur.

Avec cette charte, nous disposons dorénavant d'un référentiel commun pour accompagner les artistes en situation de handicap. C'est donc une étape importante qui vient d'être franchie. Mais le passage du statut de " handicapé" à celui d'artiste reste un immense défi personnel et collectif. Un défi que Mir'Arts et sa responsable de projet, Mme Teresa Maranzano, sont prêts à relever avec les personnes concernées et le support d'ASA – Handicap mental dont toute l'action, comme l'a rappelé sa présidente, Mme Viviane Guerdan, est orientée sur la reconnaissance des droits et la participation sociale des personnes avec un handicap mental.

Michel Giroud
Membre Délégué ASA-Handicap mental

II. Assemblée Générale du 12 mai 2016

Présentation de la charte Mir'arts à l'Atelier artistique de L'Essarde – Fondation Ensemble, suivie de sa signature

Mir'arts, programme d'ASA – Handicap mental, s'engage depuis 2008 à promouvoir les pratiques artistiques des personnes en situation de handicap. Son action de soutien se déploie sous forme de prestations ponctuelles offertes aux artistes et aux structures qui les accompagnent, ainsi qu'à travers un travail de réflexion autour du statut de ces artistes au sein de notre société.

L'année 2016 a marqué un tournant dans le projet Mir'arts. Le travail de recherche entamé en 2011 par sa commission[1], visant l'égalité de chances des personnes handicapées dans la participation à la vie artistique et culturelle, avait fait l'objet de deux Colloques organisés respectivement en 2013 et 2014[2]. À cette occasion, le thème avait été abordé par la commission avec le concours des personnes concernées, d'acteurs culturels, d'artistes, de parents, de professionnels, de représentants d'institutions et de politiques sociales. Deux ans après, une publication a vu le jour sous la direction de Teresa Maranzano et Viviane Guerdan : « **La reconnaissance de l'artiste en situation de handicap. Rôles et responsabilités** ». Ce livre est le résultat des contributions et des témoignages des différents auteurs invités. Qu'ils soient ici tous chaleureusement remerciés. Ensemble, ces différentes voix forment un outil incontournable pour poursuivre et partager avec un large public toute démarche visant la reconnaissance des artistes en situation de handicap.
Produit par ASA – Handicap mental, cet ouvrage est disponible en libre accès sur les sites Internet www.mirarts.ch et www.asa-handicap-mental.ch. Il est composé de quatre parties : les questions de nature éthique et juridique, le témoignage des artistes, les rôles et les responsabilités des personnes et des institutions concernées.
Parmi les points forts, on peut citer la première étude juridique approfondie relative aux droits d'auteur des artistes en situation de handicap présentée par Andreas Rieder, directeur du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées. Les résultats de cette étude ont inspiré à Mir'arts la rédaction d'une **Convention cadre de collaboration** entre, d'une part, les directeurs d'Institutions et les responsables d'ateliers, et d'autre part les artistes et leurs représentants légaux. Ce document comble un flou juridique en présentant de manière claire et exhaustive les engagements des deux parties dans le respect des normes relatives aux droits d'auteur. Finalisé grâce aux précieux conseils de Me Florian Ducommun, il figure dans les Annexes et a été mis à disposition de tous les partenaires de Mir'arts.

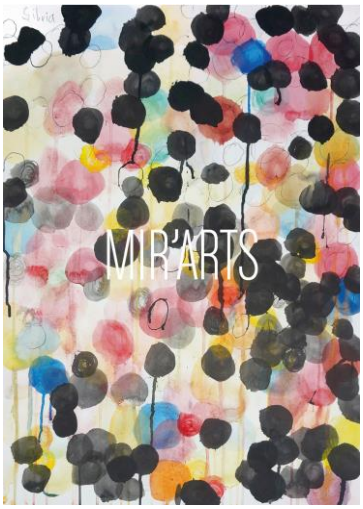

La Charte et le livre Mir'arts

[1] Voir page 28
[2] « L'art en question. Processus d'inclusion culturelle des artistes avec handicap mental ». Genève, Théâtre du Loup, 6 juin 2013 ; « La reconnaissance de l'artiste en situation de handicap. Rôles et responsabilités dans la création d'un cercle vertueux ». Lausanne, HEP Vaud, 5 juin 2014.

III. Les Prestations

La publication de ce livre fut aussi l'occasion de cerner davantage le rôle de Mir'arts dans le processus de reconnaissance de l'artiste en situation de handicap, de manière à renforcer l'identité du projet vis-à-vis de ses nombreux interlocuteurs. Une étape fondatrice de ce chemin a consisté dans la rédaction d'une **charte** présentant la mission de Mir'arts, ainsi que les valeurs de références et les principes servant de base à son action. L'impression de cette charte sous forme d'un dépliant en quatre volets a précédé celle du livre. Elle a été ainsi présentée au public le 12 mai lors d'une cérémonie officielle à l'Atelier artistique de l'Essarde – Fondation Ensemble, dans une ambiance créative, au milieu des broderies et des peintures accrochées aux murs, en présence des artistes de l'Atelier et de leurs camarades de la Fondation Clair Bois, des parents et des professionnels venus de différents cantons. Un échange nourri avec les participants a permis d'éclairer les différents passages de ce document longuement réfléchi par son groupe de travail, composé de Viviane Guerdan, Michèle Ortiz et Dominique Pont. Egalement présente dans les Annexes du livre « La reconnaissance de l'artiste en situation de handicap », la charte compte aujourd'hui une soixantaine de signataires et permet de fédérer autour du projet Mir'arts toute personne ou institution se reconnaissant dans ses valeurs.

Ces divers documents de travail produits par Mir'arts devraient permettre de renforcer le processus de participation culturelle des artistes en situation de handicap. En 2016, nombreuses ont été les prestations fournies par Mir'arts pour permettre à ces artistes de présenter leurs œuvres dans un cadre professionnel. L'année a été notamment marquée par trois expositions : **Art singulier** à la Villa Dutoit à Genève, du 4 au 20 mars ; **Go West ! Art Brut Westschweiz** au Musée Visionnaire de Zurich, du 25 mai au 23 octobre ; **Les 30 radieuses**, du 14 octobre au 17 novembre, à l'espace34 de la Fondation Cap Loisirs à Genève.

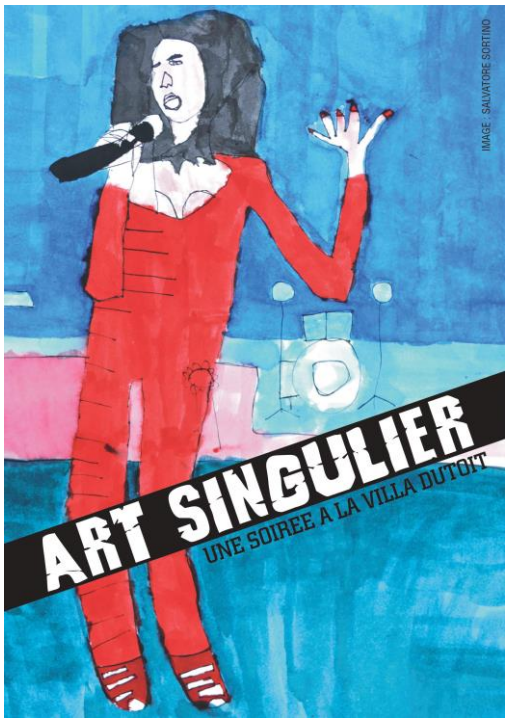

L'exposition « Art Singulier » organisée par la Villa Dutoit présentait plusieurs artistes travaillant dans différents ateliers de Genève et au CREAHM Fribourg. Contacté par la curatrice de l'exposition, Mir'arts a invité Martin Hillmann de l'Atelier artistique de L'Essarde – Fondation Ensemble, et Salvatore Sortino de l'Atelier d'arts plastiques du Foyer Clair Bois-Pinchat.

Ce fut l'occasion de découvrir les œuvres d'Anthony Maas, qui fréquente l'Atelier 1001 feuilles de Kay Pastor et qui, depuis, fait partie des artistes soutenus par Mir'arts.

Le programme de la Villa Dutoit comprenait également des visites guidées et une conférence de Teresa Maranzano sur le thème « L'art des personnes handicapées et l'Art Brut ».

III. Les Prestations

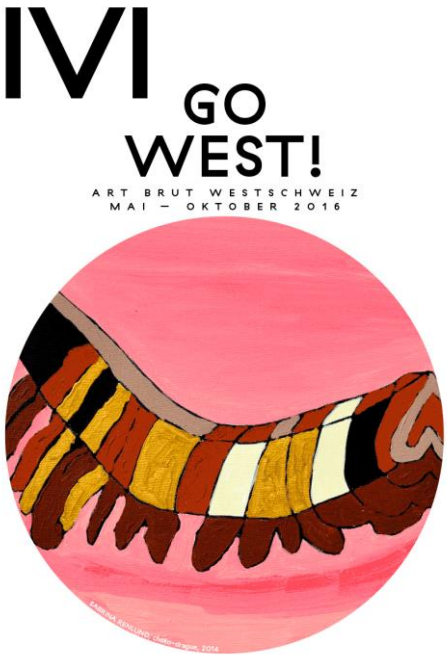

Lors de l'exposition « Go West » Mir'arts a présenté à Zurich les œuvres d'Isabelle Gay et de Sabrina Renlund. Son « Choco drague », en couverture de ce rapport d'activité, a été choisi par le Musée Visionnaire pour l'affiche de l'exposition.
D'autres artistes du CREAHM Fribourg et de l'Atelier Rholing de Berne étaient également présents et le vernissage fut l'occasion de belles retrouvailles entre les différentes équipes de Suisse romande.

Pour « Les 30 radieuses », exposition célébrant les 30 ans du Foyer Clair Bois-Pinchat et les 10 ans de son Atelier d'arts plastiques, Mir'arts a travaillé de concert avec Olga Kamienik, responsable de l'Atelier, et l'Atelier de Micro-Edition du Foyer, pour réaliser le dossier de presse et assurer le suivi de l'événement auprès des médias. Un article sur la Tribune de Genève, un passage sur le Journal de la Culture de Léman Bleu et une émission radio réalisée par « Résonnances Contemporaines » d'Alain Goudard furent les résultats de cette campagne.

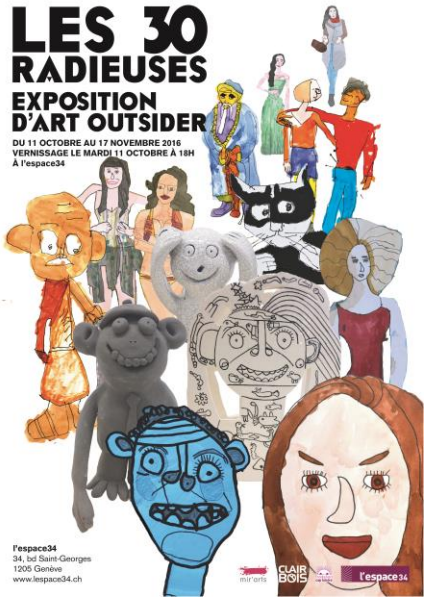

Pour compléter le tableau, nous pouvons aussi rappeler qu'en 2016 Nicole Kunz, directrice de la Galerie Ferme de la Chapelle à Lancy, a pris le parti d'inviter des artistes de Mir'arts aux expositions collectives et thématiques qu'elle organise. Cette année, deux artistes du CREAHM Fribourg, Silvia von Niederhaüsern et Bernard Grandgirard ont présenté leurs œuvres à côté d'autres artistes professionnels. Nous remercions Nicole Kunz pour son engagement, qui se poursuivra en 2017 avec la présentation des œuvres récentes de David Jacot (Atelier Rohling) dans le cadre de la troisième édition d'Out of the Box – Biennale des Arts inclusifs (section « Around the Box »). Cette manifestation, qui aura lieu du 6 au 11 juin 2017 dans différents lieux culturels de Genève, sera l'occasion pour Mir'arts, en collaboration avec l'espace34 de la Fondation Cap Loisirs, de présenter les œuvres de sept artistes en situation de handicap en dialogue avec sept œuvres du Fonds municipal d'art contemporain. Un rapprochement que nous espérons fructueux pour une pleine reconnaissance du statut des artistes que nous soutenons.

Teresa Maranzano
Chargée de projet Mir'arts

III. Les Prestations

AGOR'ACTIONS « Droits & Participation »

Le travail autour de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (ci-après CDPH) a naturellement continué en 2016.

Pour rappel, en 2015, un groupe de parole a été constitué dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel ainsi que du Valais et du Jura. Du mois de mars au mois de novembre 2015, l'ensemble de ces groupes de parole a travaillé sur chacun des droits inscrits dans la Convention. Toutes les séances des groupes de parole ayant été enregistrées, une dizaine de collaborateurs de l'association KASA (association d'entraide entre la Suisse et l'Arménie) nous a aidés à retranscrire les séances.

Dès les premières retranscriptions reçues, au début 2016, un travail d'analyse a débuté afin de faire ressortir les obstacles, facilitateurs, propositions et recommandations des différents groupes de parole.
La synthèse de ce travail d'analyse a été présenté lors de la journée d'étude intitulée « **Reconnaissez nos droits ! Réalités et recommandations** » qui a eu lieu le jeudi 9 juin 2016 à la Haute Ecole Pédagogique du canton de Vaud, à Lausanne. Lors de cette journée, nous avons présenté une synthèse de l'analyse effectuée. Les principaux intéressés, à savoir les personnes en situation de handicap, étaient largement représentés et ont pu s'exprimer. Cette prise de parole préparée ou spontanée a été très appréciée par l'ensemble des participants. Après un mot de bienvenue, nous avons eu l'occasion d'écouter Madame Caroline Harvey, spécialiste des droits de l'homme et représentante du Secrétariat du Comité des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, sur le rôle de la société civile et des personnes handicapées dans l'application de la CDPH. Cette intervention a particulièrement été applaudie par les autoreprésentants puisqu'elle les encourageait à continuer leurs efforts pour faire entendre leur voix. Durant cette journée, les 6 groupes de parole ont chacun présenté un thème de cette convention dans des stands, deux d'entre eux ont réalisé chacun une vidéo disponible sur le site d'ASA-Handicap mental, d'autres ont réalisé des tableaux explicatifs ou encore ont privilégié le contact avec toute personne intéressée. Ce moment d'échange a pu bien démontrer, encore une fois, l'importance de donner la parole aux personnes concernées. La matinée s'est terminée par une synthèse de l'évaluation effectuée par l'ensemble des groupes de parole.

Après un repas bien mérité, nous avons travaillé en quatre ateliers distincts regroupant les thèmes de la convention afin de développer les propositions émises par les groupes de parole. Le résultat de ce travail en atelier a ensuite été utilisé pour le débat lors de la table ronde brillamment animée par Monsieur Jean-Philippe Rapp, journaliste. A cette table, nous avions Anne Tercier, auto-représentante, participante au groupe de parole (VD) ; Allan Theurillat, auto-représentant, participant au groupe de parole (JU) ; Cyril Mizrahi, Inclusion Handicap, Département Egalité, avocat ; Frédéric Pralong, chef de section adjoint, Section Aide aux personnes handicapées et gestion des institutions, Service de prévoyance et d'aide sociales, canton de Vaud ; Eleonora Quadri, collaboratrice scientifique auprès de Pro Infirmis, siège principal ; Jean-Philippe Ruegger, anc. Président de la Conférence des offices AI, directeur office AI VD ; Pierre-André Steiner, membre Comité central Insieme Suisse et Pierre-Alain Uberti, Directeur adjoint INSOS Suisse. Lors du débat, des témoignages très riches ont permis à l'assemblée de se rendre compte de l'importance d'écouter les personnes en situation de handicap et en particulier les personnes qui sont dites avec un handicap mental, et de prendre conscience qu'elles ont réellement leur mot à dire dans l'application de la Convention et surtout d'excellentes propositions et recommandations à nous soumettre.

III. Les Prestations

Afin de faire connaître ce projet et surtout les propositions des personnes concernées, un premier article a paru au mois de septembre 2016, « Reconnaissez nos droits » dans la Revue Pages N°3-09/2016. Vous pouvez retrouver cet article, rédigé par Viviane Guerdan, en cliquant sur le lien : https://asa-handicap-mental.ch/files/495/reconnaissez-nos-droits-v-guerdan-pages-romandes-no-3-09-2016.pdf
D'autres articles paraîtront encore en 2017.

A la suite de cette journée riche en échanges et en volonté de faire avancer la concrétisation des droits des personnes en situation de handicap, nous avons commencé la réalisation d'un document qui nous permettra de diffuser l'ensemble des propos des personnes avec un handicap mental. Y figureront sur les obstacles, facilitateurs, propositions et recommandations énoncés dans les groupes de parole. Ce document sera publié début 2017 et présenté en primeur aux groupes de parole dans leurs cantons respectifs.

Enfin, dans certains cantons, les groupes de parole ont continué leur travail à la demande des autoreprésentants. Afin de favoriser la dynamique initiée en 2015 par les groupes de parole des 6 cantons romands, ASA-Handicap mental continuera à assurer la coordination de l'ensemble des groupes de parole afin que ceux-ci puissent travailler, s'entraider et développer des projets ensemble, car il est bien connu qu'ensemble on est tous plus fort !

Doriane Gangloff
Formatrice et coach
Coordinatrice du projet Droits & Participation pour ASA-Handicap mental

Le Forum académique trisomie 21 avec ASA-Handicap mental

La 5e édition du Forum académique trisomie 21, organisée sous l'égide de *P*ART21, a réuni environ 120 personnes, une belle affluence en lien avec la thématique d'actualité d'un programme intitulé "Trisomie au troisième âge, besoins et perspectives". L'EESP, école d'études sociales et pédagogiques de Lausanne et haute école de travail social et de la santé Vaud, offrait ses locaux pour cet après-midi de formation du 12 octobre 2016.

L'argumentaire était énoncé ainsi en parlant du programme : "il s'inscrit dans un contexte d'allongement de l'espérance de vie des personnes ayant une trisomie 21 et du développement des connaissances de leurs besoins spécifiques. De plus, le cadre traditionnel de leur accompagnement se trouve face à une période de chamboulements et de défis. La science apporte son lot de découvertes et d'innovations sensées améliorer la qualité de vie de la population vieillissante notamment. Les structures et le personnel des institutions doivent s'adapter à l'émergence de nouveaux paramètres, avec une imbrication croissante des secteurs éducatifs et thérapeutiques. A cela va s'ajouter un contexte économique préoccupant qui verra une augmentation de la demande en soins, sans garantie du suivi de l'offre; il conduira forcément à un questionnement éthique. Ce forum vise à comprendre la situation et à savoir comment intégrer toutes ces données dans une pratique constructive au service de la personne, dans le respect de ses droits et de son bien-être."

Trois orateurs et un groupe de terrain ont présenté leurs domaines de compétence en lien avec la thématique. Ariane Giacobino, Dr PD, Service de médecine génétique des HUG à Genève a énoncé les principales caractéristiques du vieillissement chez les personnes ayant une trisomie 21. Jean-François Demonet, Professeur au Centre Leenaards de la mémoire du CHUV à Lausanne, a exposé les dernières connaissances sur la maladie d'Alzheimer et ses liens avec le chromosome 21. Enfin, c'est à la lumière du vécu et des expériences de l'équipe La Licorne de la Cité du Genévrier que Germaine Gremaud, Professeure à l'EESP, a présenté sa supervision d'équipe et les outils mis en place dans une structure d'hébergement.

Comme pour les deux éditions précédentes du forum, c'est la revue Pages romandes qui a assuré un retour sur les conférences et un développement de la thématique dans son numéro de décembre 2016.

Associée à *P*ART21, ASA-Handicap mental a non seulement participé à la réflexion autour du programme et à son élaboration, mais a également apporté sa précieuse et compétente contribution aux aspects logistiques, notamment au processus d'inscription. Pour cette collaboration, les partenaires de l'événement ont exprimé leur pleine satisfaction et leurs chaleureux remerciements.

Laurent Jenny
*Président P*ART21-*Pôle Académique Romand Trisomie 21*
www.part21.ch

ASA-Handicap mental œuvre à la participation sociale des personnes handicapées

En septembre 2016, à Rennes, dans les locaux de l'Ecole des hautes études en santé publique, dix partenaires européens se sont réunis pour le lancement d'un projet de 3 ans (2016-2019) visant à améliorer deux types de compétences indispensables pour exercer la fonction de représentation des personnes handicapées : celles renforçant leur plaidoyer auprès des décideurs et des instances représentatives en matière d'intérêts et de droits des personnes handicapées, celles développant une collaboration participative avec tous les membres d'une organisation. Ce projet, nommé **ParticipaTIC**, a reçu un financement européen ERASMUS+, reconnaissance de son ambition et sa qualité.

ASA-Handicap mental est partenaire du projet grâce à la solution transitoire Erasmus+ mise en place par la Suisse. Le projet de partenariat stratégique déposé auprès de la Fondation ch a été reconnu comme éligible au vu des objectifs poursuivis, lesquels correspondent à ceux de la Confédération et des cantons en matière de formation. A ce titre, la participation suisse au projet européen bénéficie d'une subvention accordée par la Confédération.

Les résultats attendus prendront la forme : 1/ d'une plate-forme d'apprentissage numérique, collaborative et accessible gratuitement sur Internet ; 2/d'un guide méthodologique de conception participative d'un environnement d'apprentissage collaboratif et accessible. Les productions seront disponibles dans des formats accessibles (taille des caractères, vidéos sous-titrées, audiodescription, version Facile à lire et à comprendre).

Ce projet aura de nombreuses retombées pour notre association ; il lui permettra : a/ de concrétiser sa mission en acquérant des compétences sur les TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) et la mise en accessibilité de supports de formation à distance; b/d'approfondir ses connaissances sur les méthodologies de projet participatives et sur les stratégies de plaidoyer pédagogiques ; c/de développer des capacités d'innovation pédagogique. La collaboration nouée avec les organismes participant au projet enrichira la qualité de ses prestations et lui permettra d'assurer sa mission avec plus d'efficacité en outillant les personnes qui ne pouvaient pas jusqu'à présent bénéficier d'une telle formation pour des raisons soit de distance géographique, soit économiques, soit d'accessibilité des contenus sous un format adapté au handicap mental.

Outre cette participation au projet européen, ASA-Handicap mental s'est rapprochée d'Inclusion Handicap afin d'envisager une contribution éventuelle au rapport alternatif qui sera déposé en 2017 au Comité de l'ONU des droits des personnes handicapées. Pour rappel, le rapport alternatif analyse l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées du point de vue de la société civile. Elle a également participé à la Conférence Droit de l'égalité des personnes handicapées qui s'est déroulée le 28 juin à Bâle. La manifestation était organisée par Inclusion Handicap et la faculté de droit de l'Université de Bâle. Les intervenantes et intervenants étaient des spécialistes de l'administration, de la recherche scientifique et des organisations de défense des intérêts en Suisse et en Allemagne.

Viviane Guerdan
Présidente ASA-Handicap mental

V. Nos sites internet

Avec la collaboration des chargés de projets et notre secrétariat, nos sites sont régulièrement mis à jour par notre webmaster Daniel Nussbaum.

www.asa-handicap-mental.ch

Nous y publions régulièrement nos activités en cours, le résultat des colloques et autres journées d'étude, les évènements de nos partenaires, ainsi que les parutions récentes. Nous y informons de nos activités en cours. Certaines conférences et comptes rendus de nos propres journées de réflexion sont à réécouter et à relire en tout temps.

Le site existe maintenant depuis de nombreuses années au contenu de plus en plus étoffé.

Nombre de visites en 2016 : 5'932

www.mirarts.ch

Le site internet de Mir'arts est une vitrine permettant en tout temps aux visiteurs de découvrir et de visionner les œuvres des artistes, de se renseigner sur les prestations offertes, les réalisations, les projets en cours, l'écho des médias, les initiatives de nos partenaires partout en Suisse.

À travers ce site, vous pouvez vous inscrire à notre Newsletter pour recevoir l'information ponctuelle de nos activités et connaître les projets que nous développons.

Nombre de visites en 2016 : 3'228

VI. Liens privilégiés

- **Réseau Romand ASA**

Le Réseau Romand ASA est l'association faîtière, signataire d'un contrat de prestations avec l'OFAS, qui nous permet de recevoir les subventions de la Confédération. Notre association est une des neuf associations membres. Le réseau est co-présidé par Olivier Salamin de l'ASA-Valais et Myriam Lombardi de l'AGIS. Un nouveau contrat de prestation pour une 5ème période contractuelle a pris effet le 1er janvier 2015 pour se terminer le 31.12.2018. Pour des raisons d'assainissement des finances de l'assurance invalidité, les subventions ne sont ni augmentées, ni indexées au coût de la vie au cours de ces quatre années. Cela signifie pour notre association le même montant pendant 4 ans.

- **Pages Romandes**

Pages Romandes continue à être une plate-forme importante pour notre association et met régulièrement ses pages à disposition pour nos communications et annonces. Pour plus d'information voir : www.pagesromandes.ch

- **AIRHM - Association Internationale de Recherche scientifique en faveur des personnes Handicapées Mentales**

Notre association est membre collectif de l'AIRHM. Pour plus d'information voir : www.airhm.org

- **Forum Handicap Valais**

Le 3 décembre 2010, en profitant de la journée internationale des personnes handicapées, le Forum Handicap Valais s'est constitué en association. La majorité des associations valaisannes soit une trentaine, actives dans le domaine du handicap, s'y trouvent représentées. ASA-Handicap mental est membre au même titre que les autres associations. La présidence est assurée par Oliver Salamin, directeur d'ASA-Valais. Pour plus d'information voir : www.forumhandicapvalais.ch

- ***P*ART21**

*P*ART21 - Pôle Académique Romand Trisomie 21 est un projet de l'Association Romande Trisomie 21 - ART 21, constitué en association en 2010 avec le Département de médecine génétique et développement de l'Université de Genève et la Haute école pédagogique du canton de Vaud. Se sont adjoints depuis, outre ASA-Handicap mental en 2012, de nouveaux membres en 2015: la Haute école de travail social et de la santé – Vaud (EESP, Lausanne), la Haute école de travail social – Fribourg (HETS-FR) et le Département médico-chirurgical de pédiatrie du CHUV. *P*ART21 a pour but de contribuer à la constitution, à la gestion et au développement d'un réseau romand de compétences, capable de promouvoir l'excellence de l'accompagnement spécifique des personnes atteintes de trisomie 21.
La présidence est assurée par Laurent Jenny.
Pour plus d'information voir : www.part21.ch

- **GIFFOCH – Groupe International Francophone pour la Formation aux Classifications du Handicap**

ASA-Handicap mental est impliquée depuis plusieurs années dans les projets à rayonnement international menés par les membres du réseau GIFFOCH. Le fruit de la collaboration est une source appréciable d'enrichissement pour le développement de nos prestations, notamment en Suisse romande. Pour plus d'information voir : www.giffoch.org

VII. Remerciements

En plus des projets, l'année 2016 a en partie été rythmée par les activités du RRA (Réseau Romand ASA), faîtière dont nous faisons partie. En effet, l'OFAS (Office Fédéral des Assurances Sociales) a souhaité que le RRA se professionnalise en intégrant des outils de pilotage et de suivi du contrat de prestations plus performants. Cette exigence a également conduit le RRA à se réorganiser. Pour cette collaboration, nous remercions les collègues des organisations membres, la co-présidence du RRA (cités nommément ci-dessous), et plus particulièrement M. Michel Giroud, membre délégué de notre association, lequel a œuvré aux côtés de la co-présidence sans relâche.

S'agissant de nos activités, nombreux sont celles et ceux ayant apporté une pierre à l'édifice 2016. Il s'agit bien d'une œuvre collective, rendue possible grâce à la précieuse contribution de nos fidèles membres, amis, partenaires. Les membres du comité d'ASA – Handicap mental s'associent au Secrétariat pour exprimer leurs sincères remerciements :

- aux membres individuels et collectifs qui soutiennent l'action de notre association et l'aident ainsi à poursuivre ses buts ;
- à la Fondation Robert A. Meier-Stiftung pour le don reçu ;
- au Bureau Fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) pour le don reçu pour le projet « Droits et Participation » ;
- à la Loterie Romande pour le don reçu pour le projet « Droits et Participation » ;
- à une Fondation privée genevoise pour le don reçu pour le projet « Droits et Participation » ;
- aux généreux donateurs ;
- aux collègues du Réseau Romand et à sa co-présidence Mme Myriam Lombardi et M. Olivier Salamin, ainsi qu'à l'OFAS (Office Fédéral des Assurances Sociales) pour leur collaboration et soutien ;
- à la HEP Vaud, à Lausanne, pour la mise à disposition de ses locaux lors de nos journées d'étude ;
- à Olivier Salamin, rédacteur en chef de la revue "Pages Romandes" ;
- au webmaster, Daniel Nussbaum, qui grâce à sa créativité, à son dynamisme et à son engagement, nous aide à rendre nos sites vivants et attractifs pour le visiteur ;
- à la société Worldsoft qui nous a offert les frais d'hébergement du site Arthemo.

Pour Mir'arts

- Aux membres de la commission pour leur apport dans les groupes de travail, aux directions de leurs institutions qui ont rendu possibles leur participation et contribution à nos réunions et projets, et aux personnes ressources de Mir'arts :
  - membres de la commission : Uma Arnese Pozzi, directrice artistique - association Artumana ; Laurence Cotting, artiste animatrice - association CREAHM Fribourg ; Olga Kamienik, artiste enseignante - Atelier d'arts plastiques Foyer Clair Bois-Pinchat, Fondation Clair Bois, Genève ; Véronique Nemeth, animatrice au Centre de Loisirs de la Fondation Eben-Hézer, Lausanne ; Michèle Ortiz, chargée de communication – Fondation Ensemble, Genève (jusqu'à décembre 2016) ; Dominique Pont, responsable animation – L'Espérance, Etoy ; Myriam Valet, médiatrice culturelle – Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud, Lausanne (jusqu'à novembre 2016).
  - institutions qui contribuent à l'essor du projet mir'arts : la Fondation Eben-Hézer à Lausanne, l'institution L'Espérance à Etoy, la Fondation Clair Bois à Genève, la Fondation Ensemble à Genève, l'association CREAHM Fribourg, l'association ROHLING à Berne, Atelier 1001 feuilles à Genève.

VII. Remerciements

- personnes ressources : Jean-Christophe Pastor, responsable Ex&Co formation et production vidéo Foyer Clair Bois-Minoteries, Genève ; Geneviève Romang, enseignante Collège Sainte-Croix, Fribourg.

- Aux auteurs du livre « La reconnaissance de l'artiste en situation de handicap. Rôles et responsabilités », à Me Florian Ducommun, au graphiste Ludovic Gerber.
- À la Fondation Ensemble et à l'équipe de l'Atelier artistique de L'Essarde pour leur accueil chaleureux et généreux lors de la présentation de la charte.

Pour Agor'Actions (Projet « Droits & Participation »)

- Aux membres de la commission « Droits & Participation » : Laurent Jenny, Président de « *PA*RT 21 » et parent d'un jeune en situation de handicap ; Line Lachat, cheffe de service à Pro Infirmis Vaud, Service de la Formation à la vie autonome ; Christine Michellod, assistante sociale ; Véronique Mooser, animatrice socio-culturelle Forum Handicap Neuchâtel ; Anne Rodi, chargée d'enseignement à la HEP Vaud ; Pierre Weber, autoreprésentant et membre du comité d'ASA-Handicap mental.

- aux institutions ayant accepté d'accorder du temps tant aux professionnels qu'à leur employés ou résidents en situation de handicap :

  - dans le canton de Genève: Fondation Ensemble – Claire Fontaine & Essarde ; Fondation Aigues-Vertes ; Etablissements publics pour l'intégration (EPI) ; Fondation Clair Bois – Minoteries ;
  - dans le canton de Fribourg : Fondation glânoise en faveur de la personne handicapée mentale et IMC ; La FARA – Fondation Ateliers Résidences Adultes ; Fondation Clos Fleuri ; Fondation La Rosière ;
  - dans le canton du Jura : Fondation Les Castors (Foyer de Porrentruy et Ateliers protégés jurassiens) ;
  - dans le canton de Neuchâtel: Fondation Les Perce-Neige ;
  - dans le canton du Valais : ASA-Valais ;
  - dans le canton de Vaud: Fondation L'Espérance ; Fondation de Lavigny ; Fondation Eben Hézer.
- aux auto-représentants et aux professionnels directement impliqués dans les groupes de parole ;
- à la Loterie Romande pour leur don ;
- au Bureau Fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) pour leur aide financière ;
- à une Fondation privée genevoise.

Nous remercions également toutes les personnes ou instances qui, de près ou de loin, nous ont aidés à atteindre les buts que nous nous sommes fixés et que nous aurions pu oublier de nommer ici.

Victoria Becker
Secrétaire générale ASA-Handicap mental

VIII. *Comptes* 2016

Bilan au 31 décembre 2016

	Annexe	2016 CHF	2015 CHF
ACTIF			
Actif circulant			
Trésorerie	4.1	161'726	230'519
Subvention OFAS à recevoir	4.7	24'022	-
Actifs de régularisation	4.2	5'925	2'794
Total de l'actif circulant		**191'673**	**233'313**
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles		-	150
Total de l'actif immobilisé		**-**	**150**
Trésorerie affectée			
Trésorerie affectée au projet "Droits & participation"	4.4	61'048	23'573
Trésorerie affectée au projet "ParticipaTIC"	4.5	26'018	-
Total de la trésorerie affectée		**87'066**	**23'573**
TOTAL DE L'ACTIF		**278 739**	**257 036**
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Créanciers divers - *P*art21		-	3'133
Passifs de régularisation	4.3	27'273	37'709
Total des capitaux étrangers à court terme		**27 273**	**40 842**
Fonds affectés			
Fonds affectés au projet "Droits & participation"	4.4	61'048	23'573
Fonds affectés au projet "ParticipaTIC"	4.5	26'018	-
Total des fonds affectés		**87 066**	**23 573**
Capitaux propres			
Capitaux liés générés	4.6	83'506	114'236
Résultats reportés		78'385	75'968
Résultat de l'exercice		2'509	2'417
Total des capitaux propres		**164 400**	**192 621**
TOTAL DU PASSIF		**278 739**	**257 036**

VIII. *Comptes* 2016

Compte d'exploitation 2016

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2016

		Budget 2016	2016	2015
PRODUITS	Annexe	*CHF*	CHF	CHF
Produits des dons et aides financières				
Subvention de l'OFAS (Réseau Romand-ASA)	4.7	*97'895*	97'895	97'895
Dons et aides financières affectés	4.4, 4.5	*46'900*	98'209	35'000
Dons non affectés	4.8	*18'000*	18'000	63'481
		162'795	**214'104**	**196'376**
Produits des prestations et divers				
Produits des prestations	4.9	6'900	3'675	13'716
Facturation d'honoraires secrétariat	4.9	*500*	1'670	-
Cotisations	4.10	*7'943*	7'115	7'943
		15'343	**12'460**	**21'659**
Total des produits		***178'138***	**226'564**	**218'035**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges liées aux prestations	4.9			
Frais de personnel liés aux prestations		*81'480*	79'916	74'803
Charges directes de prestations		*47'627*	48'085	55'703
		129'107	**128'001**	**130'506**
Charges liées à l'administration				
Frais de personnel administratif		*42'200*	35'921	44'747
Charges d'administration	4.11	*29'674*	25'884	25'661
Amortissements		*150*	150	700
		72'024	**61'955**	**71'108**
Total des charges d'exploitation		***201'131***	**189'956**	**201'614**
Résultat d'exploitation		***(22'993)***	**36'608**	**16'421**
Résultat financier				
Produits financiers		*35*	12	45
Charges financières		*(70)*	(118)	(71)
		(35)	**(106)**	**(26)**
Charges relatives à l'exercice précédent	4.7	**-**	**(1'230)**	**(3'020)**
Résultat des fonds affectés				
Attribution aux fonds affectés	4.4, 4.5	*(46'900)*	(98'209)	(35'000)
Utilisation des fonds affectés	4.4, 4.5	*54'473*	34'716	44'042
		7'573	**(63'493)**	**9'042**
Résultat de l'exercice avant répartition		***(15'455)***	**(28'221)**	**22'417**
Prélèvement / (attribution) capitaux liés générés	4.6	*16'000*	30'730	(20'000)
RESULTAT ANNUEL APRES REPARTITION		***545***	**2'509**	**2'417**

IX. Annexe aux comptes annuels 2016

1 Forme juridique, mission et prestations

L'association ASA - HANDICAP MENTAL (Association suisse d'aide aux personnes avec un handicap mental) est une association constituée au sens des articles 60 et suivants du Code Civil.

ASA - HANDICAP MENTAL est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une exonération fiscale.

L'association a pour but la promotion de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et la Valorisation du rôle social :

- des personnes avec un handicap mental et
- des personnes ayant des difficultés d'apprentissage

quels que soient le degré de leur handicap et leur âge, qu'elles soient à domicile ou en institution, dans tous les domaines de la vie privée et publique.
Les prestations de l'association sont les suivantes :

- La promotion de la formation et du perfectionnement des professionnels et autres personnes oeuvrant dans les domaines indiqués plus haut.
- L'encouragement de mesures favorisant la recherche et le partenariat entre professionnels et parents.
- La coordination et les liens avec les autorités fédérales et des organisations à but similaire en Suisse et à l'étranger.
- La défense des intérêts des personnes avec un handicap mental ou des difficultés d'apprentissage dans tout ce qui concerne la législation et les contacts avec le grand public.
- La promotion de l'information relative aux problèmes que rencontrent ces personnes en les associant à la démarche.
- La réalisation de projets visant une meilleure qualité de vie des personnes avec un handicap mental et favorisant leur participation et inclusion sociale.

2 Organisation de l'association

L'association ASA - HANDICAP MENTAL se compose des organes suivants :

- l'assemblée générale
- le comité
- l'organe de révision

Le comité
Le comité gère les affaires de l'association conformément à son but et la représente. Au 31.12.2016, il se composait des personnes suivantes :

Prénom et Nom	***Fonction***	***Profession***
Viviane Guerdan	Présidente	Professeure-formatrice émérite HEP VD
Jean-Christophe Pastor	Vice-président	Resp. des prestations Socio-profess.,Fondation Clair Bois (GE)
Christian Frey	Membre	Député au Grand Conseil GE, Psychologue FSP
Dominique Pont	Membre	Responsable animation, L'Espérance, Etoy (VD)
Pierre Weber	Membre	Autoreprésentant, bénévole dans diverses structures
Julien Torrent	Membre	Informaticien de gestion HES et Psychologue, FST (NE)
Vincent Martinez	Membre	Directeur général Les Perce-neige, (NE)

Etaient au comité: Mme Doriane Gangloff jusqu'au 12 mai, M. Michel Minarro jusqu'au 1er septembre
Nouveau membre (sous réserve d'élection en Assemblée générale 2017), M. Vincent Giroud

Membres délégués

Personnes ressources mandatées par le comité ou la présidence pour examiner une question ou la traiter en son nom

Prénom et Nom	***Fonction***	***Profession***
Michel Giroud	Affaires admin.	Président Conseil d'admin. de La Castalie, Monthey
Gabriel Aubert	Affaires juridiques	Avocat, Aubert Neyroud & Stückelberg, Genève

Personnes salariées responsables de la gestion et/ou des projets

Victoria Becker	Secrétaire Générale
Teresa Maranzano	Chargée de projet Mir'Arts

L'organe de révision

La Fiduciaire Florence Rivollet à Genève expert-réviseur agréée auprès de l'ASR, a été nommée en qualité d'organe de révision de l'association à partir du bouclement des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Les liens avec les organisations liées

- Membre de l'Association faîtière Réseau Romand-ASA par un sous-contrat de prestations
- Membre de l'AIRHM (Association Internationale de recherche scientifique en faveur des personnes avec un handicap mental)
- Membre de Forum Handicap Valais
- Pages Romandes (Espace de partage sur le handicap mental)
- *P*art21 (Pôle Académique Romand pour la Trisomie 21)
- OOTB - Biennale des Arts inclusifs
- GIFFOCH (Groupement International Francophone pour la Formation aux Classifications du Handicap)

3 Principes comptables appliqués et informations et commentaires sur certains postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Principes pour la comptabilisation, la présentation et l'évaluation des comptes

L'association applique le nouveau droit comptable. Les comptes annuels de l'exercice 2016 ont été établis conformément à la loi et aux statuts.

3.2 Principes d'évaluation

Trésorerie

La trésorerie comprend les avoirs en caisse et les comptes courants bancaires. Ils sont évalués à leur Valeur nominale.

Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Sur la base d'une Analyse individuelle, l'association provisionne, le cas échéant, les créances douteuses.

Actifs et passifs de régularisation

Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique des charges et des produits du compte de résultat. Ils regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir (actifs de régularisation) et les charges à payer et les produits reçus d'avance (passifs de régularisation).

Immoblisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées au bilan à leur valeur nette d'amortissements. Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

Site internet	20%

Fonds affectés

Les fonds affectés sont comptabilisés selon le référentiel Swiss GAAP RPC 21. Les subventions sont enregistrées à leur réception dans les produits du compte de résultat. Les mouvements (dotation/ utilisation) de ces fonds sont présentés dans le résultat des fonds.

Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

4. Explications relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1

	Annexe	2016	2015
Caisse		267	179
CCP		27'032	33'131
Banque Cantonale du Valais, Sion		58'596	160'118
Banque Raiffeisen d'Arve et Lac, Chêne-Bourg		162'897	60'664
		248'792	**254'092**
./. Trésorerie affectée au projet "Droits & participation"	4.4	(61'048)	(23'573)
./. Trésorerie affectée au projet "ParticipaTIC"	4.5	(26'018)	-
Trésorerie nette au bilan		**161'726**	**230'519**

4.2 Actifs de régularisation

	2016	2015
Charges payées d'avance	5'112	2'594
Produits à recevoir	813	200
	5'925	**2'794**

4.3 Passifs de régularisation

	2016	2015
Charges à payer	22'748	33'689
Produits reçus d'avance	4'525	4'020
	27'273	**37'709**

4.4 Fonds affectés au projet "Droits & participation"

	2016	2015
Solde à nouveau au 1er janvier	23'573	32'615
Dons et aides financières affectés		
Loterie Romande	40'000	-
Fondation privée genevoise	20'000	20'000
Confédération - BFEH	10'000	15'000
Total	70'000	35'000
./. Dissolution pour couverture de charges	(32'525)	(44'042)
Solde au 31.12	**61'048**	**23'573**

4.5 Fonds affectés au projet "ParticipaTIC"

	2016	2015
Solde à nouveau au 1er janvier	-	-
Dons et aides financières affectés		
Fondation pour la collaboration fédérale	28'209	-
Total	28'209	-
./. Dissolution pour couverture de charges	(2'191)	-
Solde au 31.12	**26'018**	**-**

4.6 Tableau de variation des capitaux liés générés

2016	Situation au 1.1.2016	Dotation / (Prélèv.)	Transfert interne	Situation au 31.12.2016
Fonds Agor'Actions	20'000	(20'000)	-	-
Fonds Festival Arthemo	10'000	-	-	10'000
Fonds Mir'Arts	72'423	(9'682)	-	62'741
Fonds Journées d'étude	11'813	(1'048)	-	10'765
Total	114'236	(30'730)	-	83'506

2015	Situation au 1.1.2015	Dotation / (Prélèv.)	Transfert interne	Situation au 31.12.2015
Fonds Agor'Actions	-	20'000	-	20'000
Fonds Festival Arthemo	10'000	-	-	10'000
Fonds Mir'Arts	72'423	-	-	72'423
Fonds Journées d'étude	11'813	-	-	11'813
Total	94'236	20'000	-	114'236

4.7 Subvention de l'OFAS

Depuis le 1er janvier 2001, la relation avec la Confédération (OFAS) est assurée par l'intermédiaire d'une organisation faîtière, le Réseau Romand-ASA, à laquelle ASA-HANDICAP MENTAL est associée.
Les subventions sont fixées sur la base d'un contrat de prestations pour une période de 4 ans.
La subvention de l'année 2016 fait partie du contrat de prestations 2015-2018.
La subvention 2016 a été versée comme suit :

Subvention selon contrat de prestations	97'895
./. Avances reçues en 2016	(72'643)
./. Déduction de la perte 2015	(1'230)
Solde subvention à recevoir pour 2016	**24'022**

4.8 Dons non affectés

	2016	2015
Don fondation Robert A. Meier	18'000	18'000
Autres dons divers	0	45'481
	18'000	**63'481**

4.9 Produits et charges liées aux prestations

2016	Produits des prestations	Charges de projet	Frais de personnel	Résultat net
Projets				
Arthemo		(12)		(12)
Droits & participation	3'675	(36'200)	(23'776)	(56'301)
Mir'Arts		(9'682)	(36'246)	(45'928)
ParticipaTIC		(2'191)	(2'868)	(5'059)
RRA & PART21	1'670		(3'872)	(2'202)
Autres projets			(13'154)	(13'154)
	5'345	**(48'085)**	**(79'916)**	**(122'656)**

2015	Produits des prestations	Charges de projet	Frais de personnel	Résultat net
Projets				
Droits & participation		(44'042)	(22'385)	(66'427)
Mir'Arts	13'716	(11'650)	(46'382)	(44'316)
RRA & PART21		(11)	(6'036)	(6'047)
	13'716	**(55'703)**	**(74'803)**	**(116'790)**

4.10	**Cotisations**	**2016**	**2015**
	Cotisations membres individuels	1'970	2'190
	Cotisations membres collectifs	5'650	5'850
	Total cotisations	**7'620**	**8'040**
	./. Part des cotisations concernant exercice suivant	(4'525)	(4'020)
	+ Part des cotisations de l'exercice précédent concernant exercice en cours	4'020	3'923
	Total comptabilisé au 31.12	**7'115**	**7'943**

4.11	**Charges d'administration**	**2016**	**2015**
	Loyer, entretien locaux et assurances	5'414	5'933
	Frais de comité et assemblées	2'788	1'999
	Frais de déplacement	2'295	2'934
	Frais de bureau	592	383
	Fourniture et interventions informatique	2'097	3'108
	Frais sites internet	1'788	1'910
	Honoraires comptabilité et révision	6'939	5'000
	Promotion, publicité	547	1'196
	Frais de téléphone	2'061	1'926
	Cotisations organisations suisses	1'018	1'078
	Cotisations organisations internationales	280	0
	Charges diverses	65	194
		25'884	**25'661**

		2016	**2015**
5	**Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat**	Néant	Néant
6	**Engagements, cautions, dettes et actifs mis en gage**		
	● Montant des cautionnements, obligations de garanties et constitution de gages en faveur de tiers	Néant	Néant
	● Dettes sur crédit-bail d'une durée résiduelle > 1 an	Néant	Néant
	● Dettes envers les institutions de prévoyance	Néant	Néant
	● Actifs mis en gage	Néant	Néant
7	**Subventions non monétaires**	Néant	Néant
8	**Evénements importants survenus après la date du bilan**	Voir Annexe 3.2	Voir annexe 3.2
9	**Moyenne annuelle des emplois à plein temps**	1	1

10 Indemnités versées aux membres du comité

Les membres du comité ne sont pas rémunérés pour leur participation aux réunions du comité. Une indemnité leur est versée pour couvrir leur frais de déplacement calculée selon le tarif des CFF en 2ème classe.

X. Rapport de l'organe de révision

florence Rivollet
Expert-comptable diplômée
Expert-réviseur agréée
Membre d'EXPERTsuisse
fiduciaire

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

à l'assemblée générale de l'association **ASA - HANDICAP MENTAL, Genève**

En ma qualité d'organe de révision, j'ai contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de l'association ASA - HANDICAP MENTAL pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que ma mission consiste à contrôler ces comptes. J'atteste que je remplis les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Mon contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de mon contrôle, je n'ai pas rencontré d'élément me permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 9 mai 2017

Florence RIVOLLET
Experte-comptable diplômée
Expert-réviseur agréée

Annexe : Etats financiers 2016 (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Tél. +41 22 349 94 44
Fax +41 22 349 94 45
fiduciaire@florence-rivollet.ch
www.florence-rivollet.ch
49, route de Sous-Moulin
1226 Thônex

XI. Comité et Commissions

COMITE ASA - HANDICAP MENTAL

Viviane Guerdan, vguerdan@icloud.com	Présidente
Jean-Christophe Pastor, jean-christophe.pastor@clairbois.ch	Vice-président
Michel Minarro, mminarro@me.com (jusqu'au 1er septembre)	Trésorier
Vincent Giroud, vincent.giroud@ipe-ge.ch *	Trésorier
Christian Frey, christian.frey.ge@gmail.com	Membre
Julien Torrent, torrjuli@gmail.com	Membre
Dominique Pont, dominique.pont@esperance.ch	Membre
Pierre Weber, pierre8weber@bluewin.ch	Membre
Doriane Gangloff, doriane.gangloff@bluewin.ch (jusqu'au 12 mai)	Membre
Vincent Martinez, Vincent.Martinez@ne.ch	Membre

** sous réserve d'élection par l'AG 2017*

MEMBRES DELEGUES & CONSEILS ASA-HANDICAP MENTAL

Michel Giroud, giroud.michel@gmail.com	Délégué administratif
Gabriel Aubert, gabriel.aubert@ibilex.ch	Délégué affaires juridiques
Doriane Gangloff, doriane.gangloff@bluewin.ch	Déléguée projet Droits et Participation

COMMISSION MIR'ARTS

Dominique Pont, dominique.pont@esperance.ch	Responsable de commission
Teresa Maranzano, teresa.maranzano@mirarts.ch	Chargée de projet
Uma Arnese Pozzi, uma-arnese@bluewin.ch	Membre
Laurence Cotting, info@creahm.ch	Membre
Viviane Guerdan, vguerdan@icloud.com	Membre
Olga Kamienik, olga.kamienik@clairbois.ch	Membre
Michèle Ortiz, m.ortiz@fondation-ensemble.ch	Membre
Véronique Nemeth, veronique.nemeth@eben-hezer.ch	Membre
Myriam Valet, myriamvalet@gmail.com	Membre

COMMISSION DROITS ET PARTICIPATION

Viviane Guerdan, vguerdan@icloud.com	Responsable du projet & de la commission
Doriane Gangloff, doriane.gangloff@bluewin.ch	Coordinatrice du projet
Laurent Jenny, jennylcdh@bluewin.ch	Membre
Line Lachat, line.lachat@proinfirmis.ch	Membre
Christine Michellod, cmichellod@infomaniak.ch	Membre
Véronique Mooser, veronique.mooser@ne.ch	Membre
Anne Rodi, anne.rodi@hepl.ch	Membre
Pierre Weber, pierre8weber@bluewin.ch	Membre

SECRETARIAT PERMANENT

Victoria Becker, vb.asa-handicap-mental@bluewin.ch	Secrétaire générale
Teresa Maranzano, teresa.maranzano@mirarts.ch	Chargée de projet mir'arts
Puji Vuagniaux, asa-handicap-mental@bluewin.ch	Aide comptable

ASA – Handicap mental
Association suisse d'aide aux personnes avec un handicap mental
Rue des Savoises 15, 1205 Genève
Tél. 022 792.48.65 | Fax 022 792.53.04

asa-handicap-mental@bluewin.ch

www.asa-handicap-mental.ch
www.mirarts.ch